

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/04/18/2021020863/justel>

Dossier numéro : 2021-04-18/05

Titre

18 AVRIL 2021. - Arrêté royal portant transfert du patrimoine de l'Institut historique belge de Rome à l'Academia Belgica - Centre pour l'Histoire, les Arts et les Sciences à Rome et portant dissolution de l'Institut historique belge de Rome

Source : POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Publication : Moniteur belge du 26-04-2021 page : 37964

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition préliminaire

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Dispositions relatives au transfert du patrimoine de l'Institut à la Fondation

Art. 2-3

[CHAPITRE 3.](#) - Dispositions relatives à la reprise de la gestion de l'Institut par la Fondation

Art. 4-6

[CHAPITRE 4.](#) - Dispositions relatives à la dissolution de l'Institut

Art. 7-9

[CHAPITRE 5.](#) - Dispositions transitoire et finales

Art. 10-12

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition préliminaire

Article [1er.](#) Pour l'application du présent arrêté, il y a lieu d'entendre par :

1° 'Institut', l'Institut historique belge de Rome;

2° 'Fondation, la fondation d'utilité publique Academia Belgica - Centre pour l'Histoire, les Arts et les Sciences à Rome.

[CHAPITRE 2.](#) - Dispositions relatives au transfert du patrimoine de l'Institut à la Fondation

[Art. 2.](#) A la date du 1er janvier 2021, le patrimoine de l'Institut tel que défini ci-après, est transféré à la Fondation:

- a) les liquidités bancaires à la date du 31 décembre 2020;
- b) les droits constatés;